

# MOBILITÉS GÉOGRAPHIQUES, MOBILITÉS PROFESSIONNELLES : LES NÉGOCIATIONS SONT EN COURS....



## Quelques enjeux dans cette négociation :

Pour une entreprise ou un établissement public notamment, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) est un outil de gestion RH qui vise à anticiper et accompagner les évolutions sociales, économiques, technologiques et organisationnelles. Les dispositions d'une GPEC sont obligatoirement négociées.

A Pôle Emploi, la Direction Générale a engagé - suivant un rythme accéléré - cette négociation le 05 juillet 2016. Ces négociations se sont poursuivies les 15 et 28 septembre derniers. Elles se sont prolongées les 12 et 18 octobre, le point final étant fixé au 25 octobre 2016.

Le SNU regrette qu'à Pôle Emploi les enjeux de cette négociation soient seulement circonscrits aux orientations « stratégiques » décrétées par la DG, dont OSSPP (*Organisation Simplifiée pour un Service Personnalisé et de Proximité*) notamment. Deux catégories de personnels sont plus particulièrement et directement visées dans l'immédiat : les conseillers GDD et les collègues des fonctions support.



## L'emploi de conseiller / conseillère GDD : quel avenir ?

Extrait de l'annexe du Projet d'accord GPEC V.2.1 :

Conseil en Gestion des droits	Activités en décroissance et en évolution.	<p>Evolution quantitative : Le niveau de décroissance des ressources sur ces activités sera fonction des baisses de charges générées par les évolutions en matière d'organisation, de dématérialisation et d'automatisation ; les ressources ainsi libérées seront prioritairement réallouées vers les activités de conseil en emploi.</p> <p>Evolution du contenu : Renforcement de la personnalisation du service, proactivité.</p>
-------------------------------	--	---

Au 31/07/2016, Pôle emploi compte près de 8000 conseiller-es GDD dans l'ensemble du réseau. La Direction Générale, depuis l'instauration d'une politique de dématérialisation tous azimuts enclenchée par le plan PE 2015 et confirmée - voire amplifiée et accélérée - dans la stratégie PE 2020 estime le métier de conseiller / conseillère en GDD en « décroissance » c'est-à-dire « nécessitant d'y allouer moins de ressources » (*cf. accord*).

Le SNU a toujours été constant en dénonçant les effets néfastes de cette dématérialisation à outrance, pour les emplois existants dans le réseau et tout particulièrement pour les collègues spécialisés en GDD et les usagers et usagères allocataires.

Accompagnée par quelques OS (CFDT-CGC-SNAP-CFTC) depuis déjà 5 ans, la DG accélère le démantèlement de cette mission de service public et de ses emplois. Elle propose que les conseillers GDD évoluent vers des emplois à forte « croissance » c'est-à-dire « nécessitant d'allouer plus de ressources » comme celui de conseiller à l'emploi.

**En résumé, pour la DG et ses soutiens les conseillers et conseillères GDD vont subir de profonds changements, tout en nous promettant une qualité de service équivalente !**

